



Traduction certifiée par le notaire

Par Honoria

Bonjour à tous,

J'ai déménagé début juillet et je vis désormais en Hongrie. Comme c'est un motif de résiliation sans frais pour mon opérateur téléphonique, j'ai donc demandé cette résiliation.

Ils me demandent des justificatifs, ce qui est normal, notamment un justificatif de domicile. Je leur fournis une facture d'électricité que je traduis moi-même (l'originale étant en Hongrois). Le fournisseur de mobile en France me demande une traduction certifiée par le notaire. Ont-ils le droit de demander ce genre de traduction?

Bien cordialement